



AVEC VOUS À BOIS LE ROI



Nous sommes tous concernés !

Notre communauté de communes doit fusionner, nous l'indiquions déjà en 2008 (cf. notre programme) quand personne ne voulait anticiper.

Aujourd'hui nous sommes au pied du mur et l'évolution de la législation nous impose désormais :

- de nous intégrer dans une intercommunalité de plus de 15000 habitants (*loi NOTRe 7 août 2015*) ;
- **de le faire dans des délais contraints.**

Malgré toutes nos alertes et l'évident changement du paysage institutionnel, la municipalité Mabile se signale par un immobilisme qui l'oblige à prendre désormais en moins de deux mois des décisions hautement stratégiques qu'elle n'a pas su préparer en un an et demi.

En effet le temps presse. Qu'on en juge !

- 19 octobre 2015 parution du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré par le Préfet (voir notre site)
 - 19 décembre l'ensemble des communes et de la communauté de communes doivent rendre leurs avis au Préfet, plus précisément leurs choix de « mariage » intercommunal.
 - 31 décembre 2015 transmission à la CDCI (commission départementale de commission intercommunale) du projet de schéma + avis des collectivités
 - 31 mars 2016 possibilité d'amendement du schéma par La commission départementale de commission intercommunale
 - 15 juin 2016 le schéma est ensuite adopté par le préfet puis est notifié aux communes et aux Communauté de Communes concernées dans un délai de 75 jours
- Pour être approuvé, le schéma doit être voté par 50% des communes représentant 50% de la population.

1^{er} janvier 2017 : entrée en vigueur de l'arrêté de périmètre

L'affaire est d'importance car le sens de l'Histoire va vers un dessaisissement des compétences communales au profit des intercommunalités. Choisir avec qui se marier nous engage donc pour la vie et consistera à ne conserver progressivement que les seules activités de proximité (*état civil, mariage, cantines scolaires et activité périscolaires*), tandis que le reste des compétences sera transféré à l'échelon intercommunal (*PLU, eau, assainissement, déchets, déplacements urbains, tourisme et vraisemblablement, à terme, voirie et police*).

Quelles intercommunalités possibles pour BOIS LE ROI, hormis Melun

- **ENTRE SEINE ET FORET** : 7466 habitants en 3 communes (*Héricy+Samoreau+Vulaines*)
- **PAYS DE FONTAINEBLEAU** : 34 503 habitants en 5 communes (*Avon+Fontainebleau+Recluses+Samois+Bourron-Marlotte*).
- **VALLEE ET CHATEAUX** : 14 329 habitants en 13 communes (*Le Châtelet et le plateau*)

L'intercommunalité d' « **ENTRE SEINE-ET-FORET** » constitue une hypothèse pertinente cependant Fontaine-le-port s'est quant à elle d'ores et déjà prononcée pour rejoindre « VALLEES ET CHATEAUX ».

Si le préfet valide ce vœu, Chartrettes et Bois Le Roi perdront alors toute continuité territoriale indispensable pour fusionner avec « ENTRE SEINE-ET-FORET ».

Le projet « **PAYS DE FONTAINEBLEAU** » nous paraît déraisonnable. Celui-ci constitue une absorption dans une méga communauté d'agglomération de 72 000 habitants où nous ne pèserions guère et devrions subir les projets (*Le Grand Parquet ou la piscine toujours en rénovation*) dont FONTAINEBLEAU veut se dessaisir et partager le poids avec sa périphérie. Nous risquerions alors de voir notre épargne surabondante fondre au profit de projets que nous ne partageons pas mais garderions en revanche à la fois notre déplorable voirie et la congestion du quartier de la Gare.

Qu'en est-il de « **VALLEES ET CHATEAUX** » ?

Son endettement et sa fiscalité sont raisonnables. Sa gouvernance demeurera à notre échelle puisque cette nouvelle communauté sera constituée de communes inférieures à 6000 habitants. Ceci signifie que chacune de nos communes aura sensiblement le même nombre de conseillers dans le conseil intercommunal. Nous conserverons ainsi, une marge de manœuvre dans les décisions à prendre. Les projets demeureront à notre dimension. La géographie du nouvel ensemble correspondra au flux de voyageurs empruntant notre gare et la compétence « transport » à transférer pourra prendre en charge ce sujet.

Ce projet avec VALLEES ET CHATEAUX a notre préférence.

Il permet d'intégrer dans un même ensemble les 3 communes de notre actuelle communauté (*Chartrettes + Fontaine Le Port + Bois Le Roi*) et d'y adjoindre « ENTRE SEINE ET FORET ».

En tout état de cause la collaboration avec Chartrettes doit être préservée voire renforcée (*cf. notre projet de fusion en « commune nouvelle » proposé aux Bacots dès mars 2015*).

Le paysage bouge et nous vous incitons vivement à participer à la réunion publique organisée par la Ville : Samedi 21 novembre à 18h au préau Olivier METRA.

Si celle-ci n'avait pas lieu AVEC VOUS A BOIS LE ROI, organisera alors une réunion publique sur ce sujet :
Vendredi 27 novembre à 20h au clos St père.

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNES
NOS CHOIX NOUS ENGAGERONS POUR LES PROCHAINES DECENNIES.
PRENDRE LA PAROLE ? C'EST MAINTENANT OU JAMAIS !**

Pour obtenir toutes les informations concernant les propositions préfectorales et nos propositions, connectez-vous sur notre blog :

[http : //avecvousblr.canalblog.com/](http://avecvousblr.canalblog.com/)

Contacts : avecvousaboisleroi@orange.fr